

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 24 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-CHANGY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Madame Evelyne COUTEAU.

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal 18 mai 2024.

Affichage en mairie : le 18 mai 2024.

PRÉSENTS : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD, Mme Sandrine VAYSSE, M. Walter WHITE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, M. Marc BOUWYN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Anne HERBRETEAU (donne pouvoir à Mme Sandrine VAYSSE), M. Mehdi GIÉ (donne pouvoir à M. Walter WHITE), M. Luc ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Laurence CABRERA), Mme Josseline TURBEAUX (donne pouvoir à M. Marc BOUWYN),

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Sandrine VAYSSE

ORDRE DU JOUR

1. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024**
2. **COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
3. **DÉLIBÉRATIONS :**
 - ✓ Adhésion au FULL et au FAJ
 - ✓ Adhésion au service PrimOT (2 délibérations)
 - ✓ DM n°1 au Budget de la Commune
 - ✓ DM n°1 au Budget Annexe
 - ✓ Vente du chemin de la Clorenne
 - ✓ Subventions aux associations (2 délibérations)
4. **DIVERS** : Tirage au sort des jurés 2025
5. **INFORMATIONS**
6. **ÉVÉNEMENTS À VARENNES-CHANGY**
7. **REMERCIEMENTS**
8. **EXPRESSION DES CONSEILLERS**

Le quorum est constaté.

La séance est enregistrée

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 5 Avril 2024

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES COMMUNE				
2024	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B41N°256	8 324,66 €		Mme MULLER : Note d'honoraires n°4 restaurant scolaire	231
B41N°258	2 570,40 €	Sarl Selschotter Freres : Débroussaillage haie des cannas, fossé...		611
B44N°290	1 100,00 €		DDFIP Taxe aménagement	10226
B46N°301	1 187,30 €	Société Giennoise d'assainissement : balayage des rues, nettoyage...		615231
B50N°323	4 592,50 €		DuHo Paysage : Réfection cour béton désactivé et terre	231
B53N°345	2 070,34 €		Le Comptoir : Fontaine à eau maternelle	231

DEPENSES EAU/ASSAIN				
2024	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B23N°65	9 988,80 €	SOC Travaux sur la chloration		6156
B27N°73	5 872,80 €		DIEHL METERING : Changemnt des compteurs d'eau	2156
B27N°74	12 954,00 €		Soc : Remplacement colonne de forage pompe 2 Station pompage	231
B27N°78	1 774,21 €	OMG : Groupe électrogène, pompe immergée		6063
B27N°83	2 721,44 €	SOC Maintenance préventive STEP avec levage des diffuseurs		611
B27N°84	4 519,20 €	SOC Assitance remontage raquette d'aération		61528
B27N°85	2 117,50 €	EAL Pompage, nettoyage du poste à la STEP pour travaux		6156

2024	PRIX	ECOLE	COMPTE
B53N°349	614,30 €	WMD Diffusion Fournitures scolaires	6067

III. DÉLIBÉRATIONS

IV.

ADHÉSION AU FULL ET AU FAJ

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) (regroupant le Fond de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques), sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans Métropole.

Le financement de ces fonds est assuré par le département, auquel peuvent s'associer, selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, la CAF, la CMSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphonie.

FUL : 0.77€ par habitant $1\ 507 * 0,77 = 1\ 160,39€$ (1 150,38€ en 2023)
(70% pour le FSL et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie)

FAJ : 0.11€ par habitant : $1\ 507 * 0,11 = 165,77€$ (164,34€ en 2023)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide **D'ADHÉRER** au FUL et au FAJ selon les montants cités.

**Primot: l'ENT mutualisé
pour toutes les écoles primaires du territoire régional**

Dans le cadre de la mise en place du service primo pour l'école de Varennes-Changy avec le groupe GIP RECIA madame le Maire a fait parvenir au Conseil Municipal, par mail, la documentation et la convention.

PrimOT est un service numérique accessible sur Internet qui regroupe des outils et des ressources pédagogiques à destination de la communauté éducative du 1er degré.

En se connectant depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants

Quels services pour les classes & les écoles ?

- Cahier de textes et Cahier de liaison
- Atelier de création de contenus multimédias
- Enregistreur audio et vidéo, éditeur d'images
- Clavier virtuel adapté aux pré-lecteurs, module de vocalisation des textes
- Exerciseur interactif, carte mentale, GPS...
- Interface de correction
- Ressources, défis
- Cahier journal de l'enseignant
- Livret scolaire
- Registre des absences
- Calendrier/agenda/emploi du temps
- Planning des responsabilités
- Messagerie, messages flash...

Un espace d'actualités type blog permet la diffusion d'informations générales et la mise à disposition de documents en téléchargement.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prendre 2 délibérations pour la mise en place :

ADHÉSION AUX GIP RECIA

Pour l'adhésion madame le Maire propose de désigner comme suit :

- Représentant titulaire : Evelyne COUTEAU
- Représentant suppléant : Patricia MATZ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Madame Evelyne COUTEAU en qualité de représentant titulaire et Madame Patricia MATZ en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

SOU Cription AUX SERVICES DU GIP RECIA

Le Conseil Municipal après en avoir à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

DM N°1 AU BUDGET DE LA COMMUNE

Lors du Budget Primitif du Budget Principal, 18 000€ ont été affectés au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » (Compte 27638 Créances sur des collectivités publiques).

Une créance de 22 255.55 de l'EPFLI rejetée par la Trésorerie fin décembre 2023 doit être remise en règlement. La régularisation de cette dépense nécessite le débit de 10 000,00 € au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » (article 1641 Remboursement capital emprunt) et le crédit au chapitre 27.

Madame le Maire propose de transférer entre chapitre en dépense d'investissement les montants suivants :

Dépense d'investissement :

Chapitre 16 – article 1641 :	135 000,00 – 10 000,00 =	125 000,00€
Chapitre 27 - article 27638:	18 000,00 + 10 000,00 =	28 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **ENTÉRINE** la Décision Modificative N°1 au Budget Principal proposée par Madame le Maire.

DM N°1 AU BUDGET ANNEXE

Lors du Budget Primitif du Budget Annexe 13 507.93€ ont été inscrits en dépenses imprévues (chapitre 20). Le montant servait dans l'équilibre du budget. Pour 2023, 20 000€ avait été inscrit

La trésorerie informe le Conseil Municipal que le montant ne doit pas dépasser 7.5% des dépenses réelles : $159\,524.68 * 7.5\% = 11\,964.35€$.

Il faut réaffecter $13\,507.93 - 11\,964.35 = 1\,543.57€$

Madame le Maire propose la modification suivante :

Chapitre 20 :	13 507.93 – 1 550.00 =	11 956.93€
Chapitre 21 - article 2315 (travaux) :	70 101.00 + 1 550.00 =	71 651.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **ENTÉRINE** la Décision Modificative N°1 au Budget Annexe proposée par Madame le Maire.

VENTE CHEMIN DE LA CLORENNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente prochaine d'une partie du chemin de la Clorenne, tronçon d'environ 700m² n'étant plus affecté à l'usage du public.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal demande de l'autoriser à signer cette vente chez le notaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente du tronçon du chemin de la Clorenne.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose de délibérer sur les subventions suivantes. Les dossiers ont été étudiés par la Commission des Finances :

1^{ère} délibération pour les associations varennoises

ETUDE DES SUBVENTIONS A ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2020 ASSOCIATION DE VARENNES CHANGY				
Nom de l'association	Demande faite 2024	2023	2024	Observation 2024
AFAAM	oui	150 €	200 €	
Amicale des Pongistes	oui	200 €	200 €	19 adhérents
Club de loisirs Varennois	oui	700 €	800 €	140 adhérents
Ecole en Fête	oui	250 €	250 €	20 adhérents
FNACA	oui	200 €	200 €	28 adhérents
ID Just Danse	oui	150 €	150 €	16 adhérents
Les Archers de l'Escale	oui	300 €	300 €	31 adhérents
Matou Music	oui	150 €	150 €	15 adhérents
Pieds dans l'herbe	oui	100 €	100 €	11 adhérents
Tonic Gym Varennoise	oui	500 €	500 €	61 adhérents
Varennes Changy Badminton	oui	150 €	200 €	27 adhérents
Association Le Temps Passé	non			en sommeil
A.S.V. Foot	non			en sommeil
Amicale des Joyeux Varennois	non			
Amicale des Sapeurs Pompiers	non			
Comité des Fêtes	non			
Chores Varennes	non	250 €	?	
Expression Libre	non			en sommeil
Luny's Girls	non	x	x	en sommeil
Pompiers			478,80 €	
		3 100,00 €	3 528,80 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix « Pour » et 1 « Abstention »

- **APPROUVE** le montant des subventions attribuées aux associations Varennoises pour l'année 2024.

2ème délibération pour les associations hors Varennes-Changy

ETUDE DES SUBVENTIONS A ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2020 ASSOCIATION HORS VARENNES			
Nom de l'association	2023	2024	Observation 2024
ADAPEI GIEN	100 €	100 €	2 jeunes
Le souvenir Français	100 €	100 €	Travaux en cours au cimetière
Maison rurale des Sainte Geneviève		50 €	1 jeune
Maison rurale de SORIGNY	x	50 €	1 jeune
Maison rurale de Gien	150 €	200 €	4 jeunes
Mairie de Châlette		non	1 enfant équipement sportif
Foot US Montresson		non	2 enfants
HBC Lorris Hand		non	15 enfants
Lorris Escalade		non	5 enfants
Lorris Natation		non	1 enfant
US LORRIS FOOTBALL		non	19 enfants - 15 adultes
	350,00 €	500,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix « Pour » et 1 « Abstention »

- **APPROUVE** le montant des subventions attribuées aux associations hors Varennes-Changy pour l'année 2024.

V. DIVERS

Madame le Maire fait procéder au tirage de 3 jurés pour l'année 2025.

Le tirage au sort est réalisé à partir de la liste électorale épurée des personnes qui au 31 décembre 2024 auront moins de 23 ans (nés après le 31/12/2001) et plus de 71 ans (nés avant le 31/12/1952)

VI. INFORMATIONS

- PV de la séance du conseil de la communauté exceptionnel du 29 avril 2024
 - Concerne la Modification des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Cette modification ne nécessite pas de délibération du Conseil municipal.
- PV de la réunion du Comité syndical du 4 avril 2024 du syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de GIEN et de CHATEAUNEUF SUR LOIRE
 - M. BOUWYN signale qu'il n'en a pas été destinataire.
- Nouvelle politique d'entretien de la végétation sur RD
 - Il n'y aura plus que 2 passages de broyage afin de préserver la faune et la flore sur le bas-côté des départementales. Les passages faits le sont pour préserver la sécurité.
- Lettre d'un administré pour demander pour que soit nettoyé les fossés le long de la route de la Théauderie
M DAVID informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec une entreprise pour que soit réalisé un curage de ces fossés.
- Dossier PC 045 332 23 L0017

- Madame le Maire souhaite répondre à un message de M. BOUWYN concernant une information donnée au dernier Conseil sur le sujet d'une vente de terrain à la Z.A. Madame le Maire rappelle qu'elle ne donne que des informations réelles et officielles. Le 5 avril ce permis était
 - toujours en « cours d'instruction ». Le « rejet » n'a été prononcé que le 18 avril soit après le Conseil Municipal du 5 avril.
- Classe découverte la semaine prochaine :
- Les enfants des 2 classes de CE2/CM1 et CM1 / CM2 partent en « Classe découverte » à Saint Jean de Monts ce lundi 27 mai.
 - Au programme : visite du Pyu du fou, pêche à pied.... sur le thème du Moyen Âge.

VII. ÉVÉNEMENTS

25 mai :	La Dictée Géante
1 ^{er} Juin :	Festival Rock
9 Juin	Elections européennes dans la salle de Sport à l'Escale de 8h00 à 18h00
15 juin	Kermesse de l'école
21 juin	Fête de la musique par le Club de Loisirs avec « Les Shadocks »
6 juillet	Méchoui par « Les Joyeux Varennois »

VIII. REMERCIEMENTS

La Mairie a reçu divers courriers et messages de remerciements pour les courriers de signalement de « Fuite d'eau » que les abonnés au service de l'eau ont reçu suite aux passages pour la recherche des fuites d'eau.

IX. EXPRESSION DES CONSEILLERS

M. Marc BOUWYN donne lecture de la question de Monsieur LEROY Sénateur de Moselle au Ministre des Finances et la réponse du Ministre des finances concernant les délais de prescriptions d'assiette pour la redevance assainissement émise en 2014.

Madame le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui informe le Conseil que le travail de l'arriéré de traitement des impayés de factures, qu'elle traite depuis son arrivée à Varennes, a été réalisé conjointement avec la Trésorerie conformément aux textes en vigueur. Elle informe le Conseil que les impayés représentent 20% des factures à chaque période de facturation concernant plus de 990 abonnés.

M. BOUWYN informe le Conseil Municipal d'un arbre couché en limite de bas-côté de route sur la RD et un poteau téléphonique cassé du côté des Cadelières.

Réponse : Ce poteau a été réparé jeudi 23 mai

L'arbre n'est pas sur le domaine public. Il se situe juste après le poste de relevage avant le chemin.

La séance est levée à 22h20

La secrétaire de séance Le Maire
Sandrine VAYSSE



Evelyne COUTEAU

